République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont

N° d'enregistrement
2026 / 220

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT À L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL

Le Maire de Locmiquelic,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 à L.2213-4 ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande formulée par l'association des commerçants relative à l'organisation du marché de Noël ;
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants, des visiteurs et de faciliter le bon déroulement de la manifestation ;

ARRÊTONS

Article 1

À l'occasion du **Marché de Noël** organisé le samedi 28 novembre 2026, la circulation et le stationnement des véhicules seront temporairement interdits sur les voies suivantes :

Dans la Grande Rue, de l'intersection de la Grande Rue et la rue Pasteur et jusqu'à l'intersection de la Grande Rue et la rue de Verdun, la place des Langoustines.

Article 2

La **circulation de tous les véhicules** sera **interdite** sur la portion de voie précitée
Du samedi 28 novembre à 7h00 et jusqu'à la fin du marché de noêl.
Des barrières et une signalisation adéquate seront mises en place par les services municipaux.

Le Stationnent et la circulation de tous véhicules sera interdite sur cette même portion le **Vendredi 27 novembre 2026** à 13H30 afin d'effectuer la mise en place des chapiteaux , manège ect……

Article 3 – Accès autorisé

L'accès sera **autorisé uniquement** aux :

- Véhicules de secours : rue de la marie
- Services techniques municipaux,

Article 4

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 26 octobre 2026.

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.

MAIRIE DE LOCMIQUELIC * 56 (MORBIHAN) *